



Le Président,

21.05.03

Rapport du Président du Conseil Régional

à la Séance Plénière

Réunion des 16 et 17 décembre 2021

La carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire en région Centre-Val de Loire pour la rentrée 2022

INTRODUCTION

Chaque année depuis sa mise en place en 2013, la carte des formations professionnelles initiales accompagne l'insertion professionnelle des jeunes en proposant une politique éducative ambitieuse qui œuvre pour une meilleure articulation entre l'orientation, la formation professionnelle, le développement économique et l'emploi.

L'année 2021 aura été marquée par les suites de la pandémie liée au COVID-19 et notamment à la sortie de crise (déconfinement, réouverture des commerces et des entreprises, reprise de l'économie mondiale, mise en place du passe sanitaire, projets de relocalisation...). Cette reprise s'est accompagnée de fortes tensions sur le marché du travail avec un désajustement significatif entre l'offre (besoins en recrutement importants) et la demande (nombreux départs des secteurs durant la pandémie et peu de candidats disposants des compétences attendues).

A ce titre, un travail a été rapidement engagé au niveau régional avant la saison touristique estivale avec les professionnels des secteurs des hôtels, cafés et restaurants pour les accompagner. Par ailleurs, les métiers en tension font actuellement l'objet de travaux aux niveaux national et régional qui questionnent les différents aspects de cette problématique : identification des facteurs potentiels de tension, méthodes de recrutement, attractivité des métiers et des formations, conditions de travail, rémunération, rapprochement entre les compétences attendues et les compétences disponibles, accompagnement des entreprises et des demandeurs d'emploi, ajustement de l'appareil de formation, etc.

Par ailleurs, la montée en puissance de l'apprentissage se poursuit avec une augmentation très significative des contrats d'apprentissage (525 600 contrats débutés en 2020 contre 368 968 en 2019). Cette forte hausse, qui montre le dynamisme de l'apprentissage, est portée par les aides à l'embauche mises en place et prolongées par le gouvernement ainsi que la baisse substantielle des contrats de professionnalisation (-48% entre 2019 et 2020). Les résultats 2020 présentent en outre une diminution de la part des mineurs parmi les apprentis (-10 points entre 2019 et 2020), confirmant une évolution de l'apprentissage portée par l'enseignement supérieur, au détriment des premiers niveaux de qualification. Ces tendances transforment le paysage de la formation professionnelle et nécessitent une vigilance accrue sur la formation professionnelle initiale par voie scolaire dans les lycées. Ces derniers connaissent en effet des baisses d'effectifs à la rentrée 2021 (-249 élèves sur les niveaux 3 et 4).

I. LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA CARTE DES FORMATIONS

A. Un outil prévu par le code de l'éducation avec un fort ancrage régional

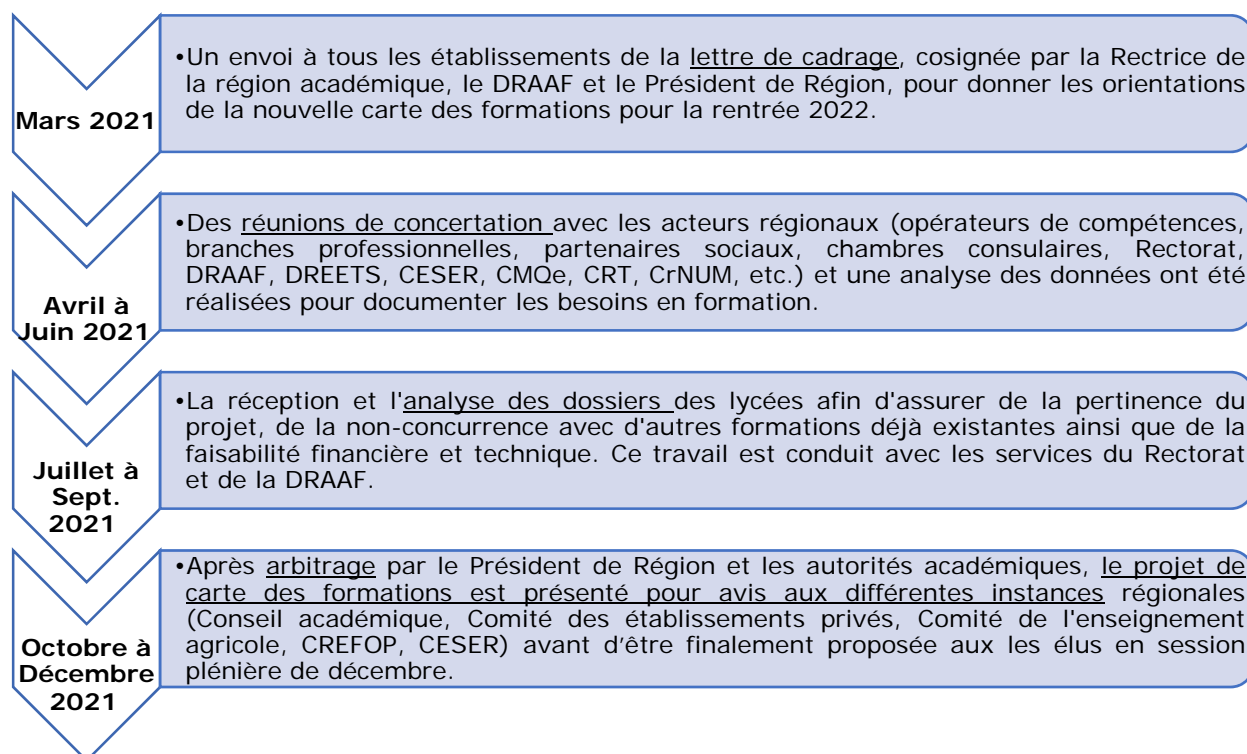
La carte des formations professionnelles initiales recense les ouvertures et les fermetures de formations professionnelles initiales sous statut scolaire dans les lycées publics et privés de l'académie. Il appartient à la Région et aux autorités académiques (Education nationale/Rectorat et Enseignement agricole/DRAAF) de conduire ces travaux et de donner un ordre de priorité pour ces évolutions. Ce travail s'appuie notamment sur une concertation avec les acteurs économiques (OPCO et branches professionnelles), dont la méthode a été validée par le CREFOP. Cette procédure permet de concentrer les moyens disponibles sur les projets les plus pertinents pour les jeunes, les territoires et l'économie.

La carte des formations est également, depuis 2017, inclus dans le contrat régional pour l'orientation et la formation¹, dans le but de toujours mieux articuler demandes sociales et réponses aux besoins de l'économie. Cela permet également de mieux intégrer la carte aux autres actions conduites en faveur de l'orientation et de la formation professionnelle. Le contrat, dans sa fiche action n°9, précise ainsi que « *La pertinence des cartes de formations professionnelles initiales et continues est un élément essentiel pour l'insertion professionnelle : si elles doivent être adaptées aux aspirations et aux projets des personnes, elles doivent aussi correspondre aux besoins économiques des territoires* ».

La carte des formations s'inscrit enfin dans le cadre du Projet académique 2018-2022 porté par le Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours et du Projet régional de l'enseignement agricole 2017-2021 de la DRAAF Centre-Val de Loire.

B. Des jalons de travail bien définis pour élaborer la carte

Le travail d'élaboration de la carte des formations se décompose en plusieurs étapes dont les quatre principales ont été les suivantes en 2021 :



¹ Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), signé le 7 juillet 2017

C. Les principaux enjeux pour la carte des formations

Chaque année, la carte des formations s'attache à articuler de nombreux facteurs impactant les évolutions de l'offre de formation pertinentes :

- La demande sociale des jeunes et de leurs familles ;
- Les besoins en compétences des entreprises ;
- Les enjeux d'aménagement des territoires ;
- L'attractivité et la représentation des métiers et des formations ;
- Une vision stratégique à moyen et à long termes de la formation des jeunes.

En complément, la carte des formations intègre des critères extérieurs qui influent sur le contenu de l'offre de formation :

- La démographie scolaire des établissements et des territoires ;
- Les offres de stage proposées par les entreprises ;
- Les moyens dont disposent les autorités académiques ;
- L'évolution rapide des métiers ;
- Les difficultés à disposer d'une vision claire des besoins en compétences ;
- Les réformes de la voie professionnelle ;
- Les cycles de rénovation des diplômes².

II. LA CARTE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES INITIALES SOUS STATUT SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE 2021

A. Les constats de la rentrée scolaire 2021-2022

Les chiffres des effectifs d'élèves, dans les lycées publics et privés, pour la rentrée 2021-2022, montrent une baisse de -0,8% (tous cycles confondus). S'agissant du second cycle en voie professionnelle (CAP et Bac pro), la baisse s'établit à -1,10%. Concernant les formations post-bac, qui incluent notamment les BTS, la baisse est plus marquée avec -3,70%. Ces chiffres nécessitent une analyse approfondie pour identifier les causes des baisses d'effectifs. Il sera notamment intéressant de mesurer le lien éventuel avec les hausses des entrées en apprentissage constatées en 2020 et 2021, en particulier sur les formations post-bac.

		EFFECTIFS 2020	EFFECTIFS 2021	TAUX D'ÉVOLUTION
2nd cycle PRO	Public	18 956	18 738	-1,20%
	Privé	3 736	3 705	-0,80%
Sous-total Cycle Pro		22 692	22 443	-1,10%
2nd cycle GT	Public	50 156	49 895	-0,50%
	Privé	7 852	7 994	1,80%
Sous-total Cycle GT		58 008	57 889	-0,20%
Lycée post-Bac	Public	8 021	7 722	-3,70%
	Privé	2 274	2 196	-3,40%
Sous-total Lycée post-Bac		10 295	9 918	-3,70%
Autres (EREA, Licence, FCIL, MLDS)		508	524	3,10%
TOTAL		91 503	90 774	-0,80%

Source : Rectorat, Constats de rentrée 2021-2022

² Les rénovations de diplômes applicables à la rentrée 2022 sont détaillées à l'annexe 3 du présent rapport

B. Les principaux chiffres de la carte des formations pour la rentrée 2022

LES PRINCIPAUX CHIFFRES	
12	Ouvertures de formations
5	Diminutions de capacité
3	Fermetures de formations (dont 2 sont compensées par des ouvertures)
1	Labellisation (Tourisme)
= + 59 places supplémentaires	

S'agissant de la répartition géographique des places supplémentaires, on notera une évolution négative dans le département de l'Indre-et-Loire (-4 places). Il convient de souligner que la formation de 16 places proposée à la fermeture (Mention complémentaire « Aides à domicile » au Lycée Thérèse Planiol de Loches) n'accueille qu'un seul élève à la rentrée 2021. La baisse est donc moins significative en réalité et trouve son explication dans la forte concurrence avec l'apprentissage induite par la loi de 2018. Par ailleurs, sur ce département, plusieurs projets d'ouvertures devraient se concrétiser dès la rentrée 2023 (*cf. ci-dessous « Les perspectives de travail et les projets à venir »*).

Répartition des évolutions de places par département (Rentrée 2022)

		Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre Val de Loire
Education nationale	Lycées publics	+15	+15	0	-16	0	+25	+39
	Lycées privés	0	0	0	0	0	0	0
Enseignement agricole	Lycées publics	0	+8	0	0	0	0	+8
	Lycées privés	0	0	0	+12	0	0	+12
TOTAL		+15	+23	0	-4	0	+25	+59

Note de lecture : Les places supplémentaires sont constituées par le solde entre les ouvertures de places et les diminutions de capacité ou fermetures de formation sur un même département. A titre d'illustration, l'Indre et Loir-et-Cher ont des dossiers à la carte mais les sommes des places sont nulles (les ouvertures sont compensées par des diminutions de capacité).

L'évolution de l'offre de formation professionnelle initiale sous statut scolaire pour la rentrée 2022 est détaillée, par département et niveau de formation, en annexe du présent rapport (*annexe 1*).

C. Les points d'attention sur le projet de carte pour la rentrée 2022

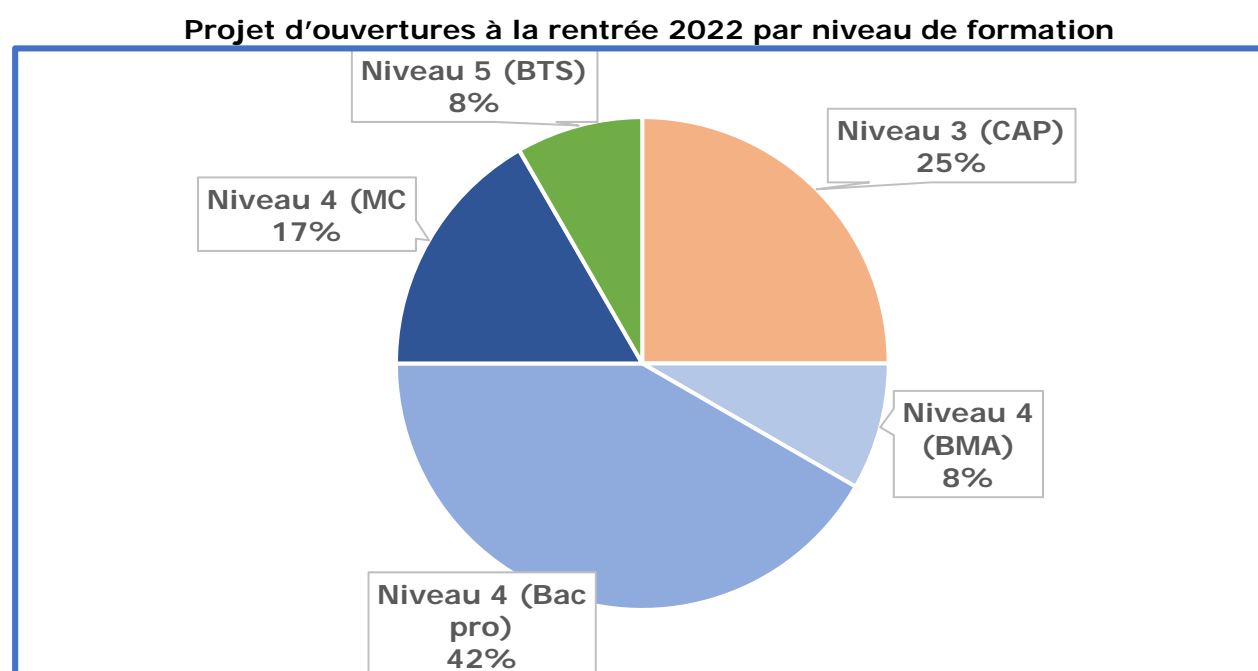
1) Un volume de dossiers et de places supplémentaires en baisse

Comme en 2020, le contexte socio-économique a eu un impact sur les projets des établissements. Lors des précédentes cartes des formations, le nombre de places supplémentaires ouvertes était en général supérieur à 100 places. Pour la rentrée 2022, le projet de carte concerne 14 établissements (11 lycées publics, 1 lycée privé, 1 lycée agricole, 1 MFR) pour un total de 56 places supplémentaires. Ce volume plus faible peut s'expliquer par plusieurs facteurs cumulatifs :

- Les incertitudes économiques entraînent des difficultés à anticiper les tendances et à développer la formation initiale qui a une visée à moyen et long termes ;
- Une offre de formation professionnelle déjà largement développée et structurante dans l'académie, ce qui limite les évolutions significatives ;
- Des établissements qui anticipent la tendance annoncée de la démographique scolaire avec une hausse prévue jusqu'en 2024 puis un plateau et une baisse par la suite ;
- Un développement de l'offre de formation par apprentissage depuis la loi de 2018 qui fait concurrence avec la voie professionnelle et ralentit de facto les évolutions de l'offre dans les lycées ;
- Les moyens contraints notamment du Rectorat qui n'incitent pas les lycées à faire évoluer leur offre de formation.

2) Des projets concentrés sur le niveau 4 (Bac pro et équivalents)

Parmi les 12 projets d'ouvertures de formations, pour la rentrée 2022, les 2/3 (9) concernent le niveau 4 (Bac pro et équivalents). Les projets d'ouverture se répartissent selon les niveaux de formation suivants :



On notera qu'un seul projet de BTS est proposé à la rentrée 2022 : l'ouverture d'une BTSA Agronomie : productions végétales au Lycée agricole de La Saussaye (8 places). Le faible nombre de projets de BTS peut s'expliquer par :

- Les demandes des entreprises locales qui sont davantage centrées sur le Bac pro ;
- Le développement des formations par apprentissage dans l'enseignement supérieur qui freine l'évolution des BTS ;
- La réforme des Bachelors Universitaires de Technologie (BUT, ex-DUT) dans les IUT qui entraîne aussi un certain attentisme des lycées face à une baisse possible des effectifs en BTS ;
- L'augmentation des capacités d'accueil dans les BTS aux rentrées 2020 et 2021 pour faire face à l'augmentation des bacheliers qui a permis d'élargir l'offre post-bac en région.

3) Une diversité de secteurs professionnels concernés

Malgré un nombre de places supplémentaires inférieur aux années précédentes, les projets proposés à la carte pour la rentrée 2022 sont de qualité et très divers. Ces projets concernent en effet des domaines professionnels très variés :

- Bijouterie-Joaillerie ;
- Sport ;
- Commerce et Vente ;
- Logistique ;
- Aéronautique ;
- Services à la personne ;
- Tourisme ;
- Hôtellerie-Cafés-Restaurants ;
- Numérique.

III. Les perspectives de travail et les projets à venir

1) En matière de formation initiale par voie scolaire

Si la carte des formations doit, dans les années à venir, tenir compte de la baisse asymétrique annoncée de la démographie scolaire, plusieurs projets ont d'ores et déjà été identifiées auprès des lycées dans le cadre des travaux sur une programmation pluriannuelle, permettant d'avoir une vision prospective et dynamique de l'évolution de l'offre de formation. On peut notamment citer les projets suivants :

- ✓ Evolution de l'offre en matière de soins et services à la personne au Lycée Jean Moulin (18/St Amand Montrond) ;
- ✓ Projet d'ouverture d'un Bac pro « Accompagnement, soins et services à la personne, option B en structure »³ au Lycée Pasteur (Le Blanc, Indre) ;
- ✓ Projet d'ouverture d'un Bac pro « Accompagnement, soins et services à la personne, option B en structure » au Lycée Thérèse Planiol (Loches, Indre-et-Loire) ;
- ✓ Projet d'ouverture d'un BTS Métiers de la chimie au Lycée Grandmont (Tours, Indre-et-Loire) ;
- ✓ Projet de formations axées sur les métiers de l'environnement (recyclage et gestion des pollutions) au Lycée Jeannette Verdier (Montargis, Loiret) ;
- ✓ Projet d'ouverture d'un CAP Maçonnerie labellisé « patrimoine » en lien avec le CMQe Patrimoines, Métiers d'Art et Tourisme au Lycée Gaudier-Brzeska (St Jean de Braye, Loiret).

2) Les travaux sur la revalorisation de la voie technologique

En application d'un accord-cadre national conclu entre Régions de France et les différents ministères concernés⁴, des travaux de revalorisation de la voie technologique vont être conduits en 2021-2022. Un schéma régional de valorisation de la voie technologique va être élaborer par les acteurs régionaux (Rectorat, Région, Universités, IUT, etc.).

La Région veillera à l'impact de ce schéma sur la voie professionnelle. Il s'agira en effet de rendre plus attractive la voie technologique et d'augmenter la part des bacheliers technologiques qui poursuivent leurs études dans les IUT. Compte tenu de la part importante des bacheliers technologiques dans les BTS (en 2016, 43% des élèves en BTS étaient issus d'un baccalauréat technologique), l'effet de « vase communicant » entre les BTS et les Bachelors Universitaires de Technologie (ex-DUT) des IUT devra être surveillé et contenu.

³ Le Bac pro ASSP est en cours de rénovation au niveau national. Il est donc susceptible de changer d'intitulé et de voir son référentiel modifié pour la rentrée 2023.

⁴ Ministère de l'Education nationale, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation

3) La déclinaison des grands schémas régionaux révisés

Les cartes des formations des années futures devront également accompagner et décliner les priorités issues du renouvellement des schémas régionaux stratégiques dans les domaines du développement économique (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation - SRDEII) et de la formation professionnelle (Contrat de plan régional de de développement de la formation et de l'orientation professionnelles - CPRDFOP) au cours de l'année 2022.

IV. PROPOSITION DU PRÉSIDENT

Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

L'Assemblée plénière, réunie les 16 et 17 décembre 2021

DECIDE

- D'approuver les propositions priorisées d'évolution de l'offre de formation professionnelle initiale sous statut scolaire dans les lycées publics et privés de l'Education nationale et de l'Enseignement agricole pour la rentrée 2022, figurant en annexe 2 ;
- D'habiliter le Président du Conseil régional à signer, avec les Autorités académiques, la convention annuelle d'application du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) relative à la programmation des formations professionnelles initiales sous statut scolaire pour la rentrée 2022, figurant en annexe 2.

François BONNEAU